

Québec, le 2 mars 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 février 2020, la députée de Rouyn-Noranda – Témiscamingue déposait deux extraits d'une même pétition, datés respectivement du 28 janvier 2020 et du 4 février 2020, adressés à l'Assemblée nationale et demandant :

- que le taux d'arsenic dans l'air aux abords de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda soit abaissé à la norme québécoise d'ici fin 2020;
- que les actions nécessaires soient prises pour identifier et éliminer les rejets toxiques;
- qu'une étude épidémiologique soit réalisée pour mesurer l'exposition de la population de Rouyn-Noranda aux autres contaminants industriels;
- qu'un suivi systématique de la santé de la population soit fait pour déceler d'éventuels impacts liés aux émissions de la Fonderie;
- que tous les intervenants dans ce dossier informent la population de façon transparente.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux sont bien au fait des efforts de la Fonderie Horne en vue de la réduction de ses émissions d'arsenic. Nous savons aussi qu'une cible annuelle a été fixée pour 2021.

... 2

Une étude de biosurveillance réalisée en 2018 auprès des enfants du quartier Notre-Dame, situé à proximité de la Fonderie, a permis de constater qu'il y a eu une importante diminution des plombémies depuis la dernière mesure effectuée en 1999 et qu'il n'y a pas de surexposition au cadmium chez les jeunes enfants du quartier. Toutefois, cette étude a démontré que les enfants de ce quartier sont plus exposés à l'arsenic qu'un groupe témoin.

Préoccupée par cette situation, la Direction de santé publique (DSP) de l'Abitibi-Témiscamingue réalise actuellement deux nouvelles campagnes de biosurveillance élargies aux résidents de toutes les classes d'âge, ainsi qu'aux enfants fréquentant les centres de petite enfance et écoles du quartier sans y demeurer. De plus, la DSP poursuivra la caractérisation de la situation afin de mieux définir quelles sources d'arsenic contribuent le plus à l'exposition de la population (air, sol, poussières) et afin d'avoir les données nécessaires pour répondre aux préoccupations de la population quant à leur santé.

La DSP entend poursuivre son travail en toute transparence en informant prioritairement, à chaque étape, les citoyens qui auront pris part aux campagnes de biosurveillance, le comité consultatif de l'étude et toute la population de Rouyn-Noranda.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué,



Lionel Carmant

N/Réf. : 20-MS-01604